

REGLEMENT DES 6 HEURES DE ST JACUT LES PINS

1 – Les 6 heures de St Jacut les Pins auront lieu le samedi 8 juin 2019.

Départ à 12 h, arrivée à 18 h. Un lot est remis à chaque participant.

2 – La course se déroule sur un circuit de 1600 m sous forme de relais par équipes de 6 ou 4 coureurs ou individuellement sur une période de 6 heures.

3 – Dans chaque équipe, le nombre de concurrentes féminines est libre.

La course est ouverte à partir de 16 ans (nés en 2003) avec autorisation parentale.

4 – Les droits d'engagement s'effectuent en 1 seul règlement :

<u>avant le 3 juin</u>	60 € pour les équipes de 6 15 € pour les individuels	40 € pour les équipes de 4
------------------------	---	-----------------------------------

<u>à partir du 3 juin</u>	66 € pour les équipes de 6 15 € pour les individuels	44 € pour les équipes de 4
---------------------------	---	-----------------------------------

5 – Chaque concurrent effectue **3 tours consécutifs** lors de son premier relais.

A partir de son 2^{ème} relais, il effectue un nombre de tours libre.

Chaque tour commencé avant le signal de la fin des 6 h doit être terminé.

Le dernier tour est effectué avec l'équipe complète.

Pénalité de 2 tours en moins en cas de non-respect de ce règlement.

6 – Les 6 heures de St Jacut disposeront d'un chronométrage électronique qui s'effectuera par bracelet velcro néoprène attaché à la cheville, tous les bracelets devront être restitués à la fin de la course, ou suite à un abandon.

Tout concurrent ne rendant pas le bracelet devra s'acquitter de la somme de 20€

Le port du bracelet et du dossard sont obligatoires. Tout candidat ne respectant pas ces conditions ne pourra pas être classé.

7 – **Récompenses** pour les 3 premières équipes et les 3 premiers individuels, pour la première équipe féminine et la première individuelle,

Un tirage au sort (1^{er} lot : valeur 250 €) et de nombreux autres lots.

Un trophée offert au club le plus représenté.

8 – Courses des enfants et jeunes : inscriptions sur place ou sur ikinoa

- **né(e)s de 2012 à 2015 distance 500 m**

- **né(e)s de 2008 à 2011 distance 1000 m**

9- Droit à l'image :

Du fait de son engagement, le concurrent donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toutes photos ou images concernant l'évènement dans le cadre de la promotion de celui-ci.